Membre de la société d'anthropologie de Lyon, membre de la société d'anthropologie de Paris, docteur de biologie, etc., il s'est occupé d'anthropologie, d'anatomie humaine et comparée et de physiologie expérimentale.

M. Deschamps déclare qu'il a toujours été un partisan convaincu du libre examen, qu'il n'a pour d'autre réforme politique et sociale du monde que celle qui sera bien conçue, mûrement étudiée, et réalisée progressivement, légalement et pacifiquement.

Continuant à citer ses paroles, nous devons dire « qu'il admet que le drapeau rouge soit l'emblème des travailleurs du monde entier comme le drapeau jaune du pape est la bannière des clériques, mais il ajoute que le drapeau rouge des travailleurs, il met le drapeau de la France, le drapeau tricolore, celui de Valmy et d'Arcole, le drapeau républicain de Velhuter et de Rousseau, le drapeau de l'émancipation des peuples ».

M. Delesalle

M. Edouard Delesalle est né à Lille le 7 mars 1857. Ancien élève du Lycée de Lille, bachelier scélérat. M. Delesalle est fabricant de papiers peints.

Il sera l'adjoint des finances.

M. Hannotin

M. Albert Hannotin est né à Flize (Ardennes), le 7 juillet 1843. C'est un architecte de beaucoup de talent, ancien élève de l'école des Beaux Arts de Paris et lauréat de plusieurs concours publics. Comme travaux importants exécutés par lui, on cite : La reconstruction des hospices d'Issoudun (Indre); le château Wagner à Saint-Brice; la restauration du château du Tremblay (Eure et Loir); le laboratoire aux expositions de 1878, de 1889, à Paris et de Chicago, du Laboratoire agronomique de Cappelle; le restaurant Divair, à Lille; la Synagogue, l'imprimerie Le Bigot, l'hôtel de l'Epargne du Travail; la restauration du splendide établissement Thermal de St-Amand.

M. Hannotin répète à qui veut l'entendre ce qu'il écrivait avant l'élection : « J'ai accepté à la condition expresse de ne m'occuper que des questions de travaux publics et de rester hors-de-parti d'opinion politique. Je veux être utile aux intérêts des contribuables et à l'art. Qu'on ne me parle pas d'autre chose ».

M. Hannotin sera adjoint aux travaux, bien entendu.

M. Staes-Brame

M. Staes-Brame est né à Lille et âgé de 48 ans. Il a fait ses études médicales dans notre ville. S'est toujours occupé de politique.

En 1870 a été aide-major à l'ambulance volante de la presse à Paris, puis au 189e bataillon de marche. Après la guerre a été deux ans médecin de marine.

M. Staes-Brame sera adjoint à la salubrité et à l'hygiène.

M. Henri Ghesquière

Âgé de 32 ans, né à Lille. A fréquenté l'école communale de la rue d'Artois. D'abord marchand de peinture, M. Ghesquière s'est occupé très jeune de politique. A été secrétaire du Comité fédéral du Parti ouvrier. Après de nombreux échecs électoraux, a été élu conseiller général de Lille-Sud au mois d'août 1893, rédacteur au *Réveil du Nord*. Sera adjoint à l'Assistance Publique.

M. Werquin

M. Werquin, avocat, est le fils de M. Achille Werquin, ancien député de Lille. Il est né à Bourghelles, village natal de sa mère. Elève du lycée de Lille, il fit ses études de droit à Paris. Inscrit au barreau de Lille. A fait son service militaire à Arras et est lieutenant de territorial.

Sera adjoint au contentieux.

M. Dupied

41 ans, né à Lille, le 14 juin 1853, ouvrier filateur chez M. Pouillier jusqu'en 1893. Est actuellement secrétaire du syndical textile : conseiller général de Lille-Sud-Est. Père de six enfants.

M. Dupied sera adjoint aux Fêtes.

M. Charles Dehouck

Né à Lille, rue de Paris, 103, le 15 juin 1853. Ses parents étaient bouchers. Elève de l'Ecole primaire supérieure, fut prix du Conservatoire de Lille, a été basson solo de la Musique des Cuirassiers. *Il est actuellement président du* Comité des Fêtes du Vieux-Lille. M. Dehouck qui est un gros marchand de moutons sera adjoint aux Halles et Marchés.

M. Samson

Né le 25 décembre 1864.

Il est secrétaire-général du Parti Ouvrier.

C'est l'état-civil qui lui sera dévolu.

ARRONDISSEMENT DE LILLE

CROIX. — L'installation du nouveau Conseil municipal de Croix a eu lieu hier matin.

A onze heures précises, devant une foule assez compacte massée devant l'Hôtel-de-Ville, les chef collectivistes ont fait leur entrée dans la salle des séances du Conseil municipal.

M. Piquet, ancien maire, les a reçus et s'est exprimé en ces termes, en leur remettant la gérance des intérêts de la ville :

Messieurs,

Exemple peut-être unique en France, les élections se sont passées dans notre ville, sans la moindre critique à l'administration sortante, ce qui démontre que la lutte qui s'est produite était bien une lutte de classes.

Pendant la période qui a précédé les élections, la lutte a été courtoise et digne de plus bon élan. Je n'en dirai pas autant de ce qui s'est passé depuis. Mais je suis convaincu qu'aucun des 27 élus n'a prêté la main aux manifestations scandaleuses qui se sont produites. (Nombreux signes d'assentiment.)

Le suffrage universel vous a donné la majorité, à tel est tort l'at-il en tirer la raison ? L'avenir seul nous l'apprendra.

On a dit quelque part : « Heureux les peuples sans histoire ». On pourrait en dire autant de certain parti qui passe : je parle du parti qui arrive actuellement à la mairie de Croix.

Quoiqu'il en soit, nous quittons l'administration le front haut et la conscience nette et nous serons heureux si, dans quatre ans, on peut dire du parti socialiste qu'il a géré les intérêts de la commune avec désintérêt, probité et équité.

M. Piquet se tourne ensuite vers le doyen d'âge des nouveaux élus, M. Halluin et quitte la salle.

Une ovation lui est faite en sortant du Café du Progrès. L'ex-maire de Croix qui pendant plus de vingt ans a géré les intérêts de cette ville avec tant de tact s'en montre très ému.

Les élus socialistes procèdent immédiatement au départ de M. Piquet à l'élection du maire.

M. Desbarbieux, ex-conseiller d'arrondissement, est élu maire par 26 voix contre 1 à M. Fredet. Celui-ci est ensuite élu 1er adjoint avec 25 voix contre 1 à Lecrenier et un bulletin blanc.

Le second adjoint, M. Lecrenier, est élu avec 26 voix contre 1 bulletin blanc.

Après le vote, le maire remercie les électeurs présents. « La municipalité, dit-il, fera son possible pour exécuter dans son intégrité le programme qu'elle a soumis aux électeurs.

Le nouveau maire assure ensuite les employés de la mairie de sa sollicitude.

A la sortie de la mairie, la société des trompettes de Croix joue une sérénade en l'honneur du maire.

Trois bouquets aux fleurs rouges lui sont offerts. Une fillette habillée de rouge vient présenter ses félicitations au nouvel élu.

Le citoyen Desbarbieux la remercie. Il est vivement impressionné.

Le conseil municipal se rend ensuite, musique en tête, au café Prouvost, où le cortège se dispersa.

LANNOY. — Les urnes étant restées closes à l'ouverture de la séance à onze heures un quart,

M. Mullier, doyen d'âge du conseil, préside la réunion ; M. Félicien Dendeurière, étant le plus jeune du conseil, fait office de secrétaire.

M. Bettremieux, maire, qui réélu à l'unanimité ; M. Alfred Joly est élu adjoint à l'unanimité également.

Aussitôt le vote terminé, M. le maire prononce le discours suivant :

Messieurs et chers collègues,

Pour la seconde fois vous me faites l'honneur de m'appeler à la présidence du conseil municipal ; je vous en remercie sincèrement. Vous me connaissez suffisamment pour savoir que je ne recherche pas cette place, si ce n'est pour l'occuper du mieux, pour le bien de ce pays et de quelque utilité à mes concitoyens.

Nous venons de passer quatre années pendant lesquelles nous avons fait, je crois pouvoir l'affirmer, de la bonne administration ; je suis persuadé que celles qui commencent seront employées à satisfaire notre laborieuse population. Nous ne ferons pas de promesses irréalisables, mais nous tiendrons à prouver aux électeurs que travailler pour le bien de la Ville est et sera notre principal souci.

Et pour cela, Messieurs, comme je vous le disais il y a quelque jours, nous allons nous occuper d'abord notre budget. Nous allons de concert de cette semaine, les commissions de finances et de travaux se réuniront ; je vous prie d'apporter chacun vos desiderata, *sûr que nous pourrons établir le programme*, l'étudier scrupuleusement, et le mettre à exécution au fur et à mesure que nous en aurons les moyens. Je suis Messieurs que je puis compter sur tout votre concours pour veiller aux intérêts multiples de la cité, vous pourrez compter sur moi, être assurés de tout mon dévoûment et de toute mon abnégation.

A l'œuvre donc, messieurs et chers collègues, pour le bien-être de notre chère ville et pour la République.

M. Joly Alfred remercie en quelques mots ses collègues. La séance est levée à midi moins un quart.

La Fanfare Municipale, qui se trouve en face du perron, exécute la *Marseillaise*.

LYS-LEZ-LANNOY. — Le conseil s'est également réuni à 11 heures pour la nomination du maire et des adjoints.

La séance est présidée par M. Desprets-Rincheval, doyen d'âge du conseil. M. Lienart, greffier, fait office de secrétaire.

M. Louis Boutemy est réélu maire. M. Desprets Rinchevel fer adjoint, M. Pierre Echevin. 2me adjoint, M. Louis à l'unanimité.

M. le maire remercie alors en quelques paroles le conseil de la confiance dont on veut bien l'honorer à nouveau.

La « Fanfare municipale », ainsi que l'harmonie les « Amis réunis » lui donnent alors une sérénade.

La fanfare des trompettes a envoyé une délégation offrir un bouquet au maire et à ses adjoints.

FOUCHEFLERS. — M. Pouchain est réélu maire par 12 voix contre 4. M. Brunin, précédemment adjoint, qui est réélu, décline ce poste d'honneur.

Mon procédé à un second tour M. Sever-Tricot est alors nommé adjoint également par 12 voix contre 6.

NEUVILLE. — M. Dewille, ancien maire blackouté a procédé à l'installation des 21 conseillers élus au scrutin du 12 mai puis s'est retiré, sous la présidence du doyen d'âge, il a été ensuite procédé à l'élection du maire et des deux adjoints.

Ont été nommés sur 23 votants : Maire, M. Charles-Philemptin Rousset par 17 voix. — 1er adjoint, M. J.-B. Haquette, par 17 voix. — 2e adjoint, M. Pierre Lagrel, 15 voix.

HALLUIN. — Aucun changement. L'illustre M. Lemaître-Bondiel, reste maire et Mlle. Phalempin et Lemaire adjoints.

BOUVINES. — Ce matin à onze heures du matin, la foule se pressait aux abords de la mairie ; la Musique municipale et la Compagnie des sapeurs-pompiers sont en grande tenue.

A l'intérieur, dans la salle du Conseil municipal, tous les nouveaux élus, moins un, sont présents.

En l'absence du maire et des adjoints de l'ancienne municipalité, M. Louis Carlier, premier conseiller municipal sortant, est invité à prendre la présidence.

En prenant place au fauteuil, M. Carlier regrette la manière d'agir de M. Varasse en cette circonstance qui, du moins, aurait dû le prévenir.

M. le Secrétaire fait l'appel nominal dans l'ordre du tableau, et il ressort qu'il est :

MM. Louis Carlier, Dulhem Désiré, Vincent Victor, Duhamel Paul, Clarisse Henri, Lecroard Auguste, Lefebvre Edouard, Surmont Florimond, Mes Désiré, Dubreuil Alfred, Hessaut Alphonse, Brain Alphonse, Bouché Jules, Lebrun Paul, Montague Désiré, Moreau Alfred, Picavet Jules, Demaudre Amédée, Lucien Pierre, Delahaye Paul, Demeyere Adolphe et Arnold Isidore.

Absent : M. Delemasure Jules, qui s'est fait excuser.

M. Louis Carlier déclare le Conseil municipal installé dans ses fonctions.

M. Lecroard Auguste est appelé, comme le plus âgé des membres du Conseil, à prendre la présidence.

Il prend place au fauteuil et invite ses collègues à procéder à l'élection du Maire.

M. Paul Lebrun, comme le plus jeune, est désigné comme secrétaire et prend place au bureau.

Chacun des membres prenant son bulletin, et à l'appel du secrétaire, vient par ordre le déposer dans l'urne.

Le dépouillement des votes donne le résultat suivant :

Pour M. Vincent Victor, 21 voix et 1 bulletin blanc.

M. Lecroard prendre M. Vincent Victor, maire de la commune de Mouvaux.

A ces mots regne dans la salle un vif enthousiasme qui se fait entendre au dehors, et la Musique municipale exécute aussitôt la « Marseillaise ».

M. Vincent prend ensuite la présidence et dit au Conseil qu'il doit ensuite procéder à l'élection du 1er adjoint.

Cette élection a lieu aussitôt et donne comme résultat :

Pour M. Carlier Louis, 21 voix et 1 bulletin blanc.

M. Vincent proclame M. Louis Carlier premier adjoint de la commune de Mouvaux, aux acclamations de toute la salle. M. Carlier remercie en quelques mots ses collègues de la confiance qu'ils lui ont témoignée, et dit qu'il compte sur leur concours pour rendre sa tâche plus facile pour le bien de la commune et de la République.

M. Vincent dit ensuite qu'il va être procédé à l'élection du second